

# **Pourquoi le syndicat de la Faculté de droit de McGill (AMPL/AMPD) est-il en grève ?**

## **1. Plus de 500 jours de négociations**

L'AMPL/AMPD a été accréditée en novembre 2022. Plus de 18 mois (ou plus de 500 jours) plus tard, nous n'avons toujours aucune convention collective. Dans l'ensemble des universités canadiennes, la durée moyenne pour négocier une convention collective est de 265 jours. McGill poursuit à dessein une stratégie dilatoire visant à affaiblir notre détermination et à miner notre droit à une convention collective.

## **2. Négociation de mauvaise foi**

McGill planifie peu de séances de négociation, les annule à la dernière minute ou raccourcit les rencontres avec peu de préavis, et ne prépare pas ses réponses avant les rencontres. Cela signifie que son équipe se présente, puis repart pour faire le travail de préparation qui aurait dû être réalisé en amont.

McGill a échoué de façon répétée à répondre aux propositions du syndicat, n'a pas suggéré d'autres options et a même refusé des clauses qui sont la norme dans les conventions collectives universitaires.

## **3. Tactiques antisyndicales**

McGill continue de contester l'accréditation du syndicat devant les tribunaux, ce qui reflète ses efforts continus pour miner le droit des professeur·es de se syndiquer. McGill est la seule université au Québec où les professeur·es ne sont pas syndiqué·es - un droit fondamental qui est protégé par la Charte québécoise.

Ce refus d'accepter le choix des professeur·es de se syndiquer se traduit dans le refus de McGill de négocier de bonne foi, ses représailles contre celles et ceux qui soutiennent le syndicat et ses poursuites judiciaires contre l'existence même du syndicat.

## **4. Mauvaise allocation des fonds universitaires et publics**

McGill dépense de l'argent devant les tribunaux pour mener un faible recours contre leur propre faculté de juristes. Contester un droit fondamental à la négociation collective est un gaspillage inacceptable des fonds universitaires et publics. McGill a le devoir de revenir à la table des négociations et de négocier de bonne foi!

## **5. Gaspillage du temps professoral et des ressources facultaires**

Des milliers d'heures ont été consacrées par les professeur·es pour obtenir ce qui leur est légalement garanti et pour contester les recours frivoles logés contre eux collectivement et individuellement. Ce temps aurait pu être consacré à ce que nous aurions préféré faire – contribuer à la Faculté par l'enseignement, la recherche et le service.

**LA PROCHAINE SÉANCE DE NÉGOCIATION ACCEPTÉE PAR MCGILL N'EST PAS AVANT LE 7 JUIN.**

**NOUS SOMMES PRÊT·ES À LES RENCONTRER À TOUT MOMENT.**

**IL EST TEMPS DE CONCLURE CETTE CONVENTION, MCGILL.**